



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents : Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HÉRAULT, Mylène SABOURIN, Gérard LOUVET, Raymond PETIT

Les conseillers municipaux : Florence BARDOUX, Bruno BASCHET, Michel BERTHELOT, Gilles COTTENCIN, François DORANGE, Nathalie LAURENT, Maryse MARTIN, Annie MEREL, Maria METAIS

Pouvoirs : Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT

Edouardo CRUZ donne pouvoir à Nathalie LAURENT

Florence LE BOITÉ donne pouvoir à Bruno BASCHET

Absents excusés : Cyril BECQUET, Edouardo CRUZ, Florence LE BOITÉ,

Etaient absents : Marcelle FRADE, Annick NOURRY

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Nathalie LAURENT a été élue secrétaire de séance

Date de Convocation : 25/03/2019	Date d'Affichage : 25/03/2019
Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 14
	Votants : 17

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 janvier 2019 :

Monsieur le Maire demande au conseil si des observations sont à formuler sur ce compte rendu.

Aucune remarque n'étant soulevé, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2018.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018.

Le compte de gestion du budget commune, dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNE

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses inscrites au compte de gestion et au compte administratif 2018, le conseil municipal constate que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler,

Monsieur le Maire, ayant obligation de quitter la séance durant la délibération du compte administratif, confit la présidence à Madame SABOURIN,

Après avoir entendu l'exposé de Madame SABOURIN, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

Pour la section de fonctionnement :

Recettes réalisées 2018	2 088 691,13 €
Dépenses réalisées 2018	1 582 839,51 €
Résultat de l'exercice 2018	505 851,62 €

Pour la section d'investissement :

Recettes réalisées 2018	501 470,60 €
Dépenses réalisées 2018	559 602,08 €
Solde d'exécution de l'exercice 2018	- 58 131,48 €

Restes à réaliser 2017 :

Recettes	239 843,48 €
Dépenses	19 090,36 €

Et pour résultat définitif :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 1 295 188,19 €
Résultat de l'exercice 2018	+ 505 851,62 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	+ 1 801 039,81 €

Excédent d'investissement antérieur reporté	-182 476,89 €
Résultat de l'exercice 2018	- 58 131,48 €
Résultat de clôture d'investissement 2018	- 240 608,37 €

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - BUDGET COMMUNE

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif et le compte de gestion 2018 présentent les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2018	+ 505 851,62 €
Résultat 2017 reporté	+ 1 295 188,19 €
Résultat cumulé 2018 à affecter	+ 1 801 039,81 €

INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement 2018	- 58 131,48 €
Résultat 2017 reporté	- 182 476,89 €
Solde d'exécution d'investissement cumulé 2018	- 240 608,37 €

Restes à réaliser en dépenses	68 000,00 €
Restes à réaliser en recettes	180 449,85 €
Besoin de financement	- 128 158,52 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame SABOURIN, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La reprise du déficit d'investissement en débit du compte 001 pour 240 608,37 €
- La couverture du besoin de financement par crédit du compte 1068 pour 128 158,52 €
- L'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement au crédit du compte 002 pour 1 672 881,29 €

4 - FIXATION DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Conformément au code général des collectivités territoriales et aux articles 2 et 3 de la loi du 10 janvier 1980, il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux de chacune des 3 taxes locales, et par conséquent, le produit attendu de chacune d'entre elles dans les limites générales imposées par la loi.

Vu les bases prévisionnelles d'imposition notifiées par le Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur le Maire et la commission finances proposent de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame SABOURIN approuve à l'unanimité les taux d'imposition 2019 suivants :

Taux 2019	
TAXE HABITATION	18,37
FONCIER BATI	20,11
FONCIER NON BATI	47,74

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -2019

La politique du conseil municipal est d'apporter une aide aux organismes œuvrant dans l'intérêt des Egrevillois.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame SABOURIN, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention aux organismes suivants :

Nom de l'Association	Montant voté
Coopérative scolaire ECOLE primaire MASSENET	5 996
Coopérative Scolaire maternelle Dufet Bourdelle	2 106
Ado-Ludo	1 200
AHVOL	100
Amicale du Bocage	3 800
Anciens combattants et démobilisés d'Egreville	350
Association des parents d'élèves d'Egreville	300
Club Nautique du canton de Lorrez	2 000
Espérance du Bocage	200
FNACA d'Egreville	350
Foyer collège Jacques Prévert	150
Histoire locale	200
Judo club	3 000
Ô comme trois pommes	300
Orca théâtre	400
Randogrevilloise	300
SEBULBA	1 000
Société de Chasse	250
Tennis club d'Egreville	1 800
V w gang 77	200
Autres	1 998
Total	26 000

6 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame SABOURIN, approuve à la majorité (1 abstention), le budget primitif 2019 de la commune, au niveau du chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	3 519 741,29 €	3 519 741,29 €
SECTION INVESTISSEMENT	2 106 745,66 €	2 106 745,66 €
TOTAL DU BUDGET	5 626 486,95 €	5 626 486,95 €

7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2018.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018.

8 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses inscrites au compte de gestion et au compte administratif 2018, constate que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler,

Monsieur le Maire, ayant obligation de quitter la séance durant la délibération du compte administratif, confit la présidence à Madame SABOURIN,

Après avoir entendu l'exposé de Madame SABOURIN, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif.

Pour la section de fonctionnement :

Recettes réalisées 2018	86 207,01 €
Dépenses réalisées 2018	61 392,72 €
Résultat de l'exercice 2018	24 814,29 €

Pour la section d'investissement :

Recettes réalisées 2018	69 694,94 €
Dépenses réalisées 2018	27 877,54 €
Solde d'exécution de l'exercice 2018	41 817,40 €

Restes à réaliser 2017 :

Recettes	0,00 €
Dépenses	252 300,00 €

Et pour résultat définitif :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	878 230,06 €
Résultat de l'exercice 2018	24 814,29 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2018 ***903 044,35 €***

Excédent d'investissement antérieur reporté	115 597,08 €
Résultat de l'exercice 2018	41 817,40 €

Résultat de clôture d'investissement 2018 ***157 414,48 €***

9 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

L'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le compte de gestion et du compte administratif 2018 du budget assainissement présentent les résultats suivants :

EXPLOITATION		
Résultats de l'exercice 2018		24 814,29 €
Résultat 2017 reporté		878 230,06 €
Résultat cumulé 2018 à affecter		+ 903 044,35 €

INVESTISSEMENT		
Solde d'exécution d'investissement 2018		41 817,40 €
Résultat 2017 reporté		115 597,08 €
Solde d'exécution d'investissement cumulé 2018		+ 157 414,48 €

Restes à réaliser en dépenses	252 300,00 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Besoin de financement	- 94 885,52 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La reprise du solde d'exécution en crédit du compte 001 pour 157 414,48 €
- La couverture du besoin de financement au crédit du compte 1068 pour 94 885,52 €
- L'affectation de l'excédent d'exploitation au crédit du compte 002 pour 808 158,83 €

10 - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame SABOURIN, approuve à la majorité (1 abstention) le budget primitif 2019 du budget assainissement, au niveau du chapitre, en section d'exploitation et d'investissement.

Le Budget Primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	889 158,83 €	889 158,83 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 559 820,83 €	1 559 820,83 €
TOTAL DU BUDGET	2 448 979,66 €	2 448 979,66 €

11 - Désignation délégués pour l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) du Bassin du Loing.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'EPAGE du Bassin du Loing à pris le relais des syndicats des rivières ou des communautés de communes afin d'assurer la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

Afin de garder un lien de proximité entre les communes et la gestion des rivières, le comité syndical du 15 février 2019 a décidé la création de 14 comités de bassin. Ces comités constituent un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit de l'EPAGE du Bassin du Loing.

A ce titre la commune doit désigner un membre titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire propose Monsieur HÉRAULT en tant que membre titulaire et Monsieur LOUVET en tant que suppléant.

Le conseil municipal après avoir entendu la délibération de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité la désignation des deux délégués.

12 – Extinctions de créances

Le trésor public de Nemours demande à la commune d'Egreville d'éteindre une créance de cantine et périscolaire pour un montant total de 268,89 € et d'admettre en créance éteinte les produits impayés et d'imputer cette dépense au compte 6542 dans le budget communal.
Le conseil Municipal approuve l'extinction de créance à l'unanimité.

13 – Attribution d'une place de stationnement ambulance.

Suite à la demande de la société « Ambulance du Château » située rue Jules Jardin et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est décidé à l'unanimité de créer une place de stationnement « ambulance » devant le square.

14 - Suppression de postes de catégorie A

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 postes de catégorie A à 35h00 figurent au tableau des effectifs et ne sont ni pourvus ni à pourvoir. Au vu des besoins réels de la commune en matière de personnel, le Maire propose de supprimer les postes d'attaché et d'attaché principal.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à la majorité la suppression des postes d'attaché et d'attaché principal.

15 - Suppression de poste de catégorie B

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un poste de catégorie B à 35h00 figure au tableau des effectifs et n'est ni pourvu ni à pourvoir. Au vu des besoins réels de la commune en matière de personnel, le Maire propose de supprimer le poste de rédacteur.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à la majorité la suppression du poste de rédacteur.

16 – Divers

Monsieur le Maire souhaite remercier l'association ELA pour l'opération de ramassage des déchets, accompagnée par l'association de chasse et des randonneurs.

Monsieur Raymond PETIT informe que les travaux de réfection de trottoir rue Jules Jardin a débuté et suivra la réfection de la cour des services techniques, le bordurage route de Jouy et reprise de la voirie à Bouttecourt, ainsi que la création de trottoir, avaloir et reprise de la voirie rue de Chevry. Il indique également que la rue du Coudray va être refaite.

Un projet d'agrès FITNESS est à l'étude au champ de foire.

6 armoires électriques vont être changées et des lampadaires à LED vont être installés sous les tilleuls du square.

Madame Annie MEREL informe que les élèves des petites classes de l'école élémentaire n'étant pas partis à la neige iront 2 jours à Buthiers et/ou 1 journée à Paris (jardins des plantes et bateau mouche).

Le carnaval est prévu le 9 avril, le cross et la kermesse le 25 mai.

Une personne du public, Madame Sylvie BASCHET, se lève pour interroger une élue sans demander l'autorisation au Maire, comme c'est la Loi.

Monsieur le Maire lui dit que la séance n'est pas levée. Il lui rappelle le fonctionnement du conseil municipal qu'elle semble ne pas connaître.

Madame Sylvie BASCHET ne s'excuse pas de son comportement.

Monsieur le Maire remercie les personnes ayant œuvré à la cérémonie des médailles, qui a été une réussite.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h36.